

COMMUNIQUÉ DU GRAND CONSEIL

Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité

Unanimité de la commission du Grand Conseil en faveur de la troisième étape de financement du métro m2/m3

La Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité (CTITM) chargée de l'examen de l'exposé des motifs et projet de décret a préavisé à l'unanimité en faveur de l'octroi d'un crédit d'étude, de plusieurs crédits d'investissements, et d'une garantie d'emprunt, pour un montant total de 320 millions de francs en faveur du projet de métro m2/m3. Les décrets concernant le projet de métro m2/m3 sont échelonnés en quatre étapes de financement. L'exposé des motifs et projet de décret concerné par ces préavis constitue la 3^e étape de financement.

La commission a préavisé à l'unanimité en faveur d'un crédit d'études de 116'554'000 fr. Il vise à financer la poursuite des études relatives au système des métros m2 et m3 et à ses équipements, aux infrastructures, à l'environnement, à la gestion des matériaux et à la sécurité du réseau des métros m2 et m3. Il prévoit également le financement de l'équipe et la gestion de projet, ainsi que des prestations relatives au domaine foncier.

La CTITM est également favorable au crédit d'investissement de 109'297'000 fr. prévu pour financer les travaux de génie civil pour le nouveau tunnel du m2 entre la gare et le Flon. Ce crédit comprend également la participation à l'achat d'un terrain aux Croisettes, le financement des travaux préparatoires sur la ligne du m3, ainsi que des travaux pour le remisage de rames pendant le renouvellement du système de pilotage à distance de la ligne m2.

Un amendement à ce crédit d'investissement proposant l'ajout d'un montant de 30'000'000 fr. accordé au Conseil d'État pour financer la part cantonale de la réalisation d'une galerie piétonne entre la gare de Lausanne et la Place de l'Europe a été refusé par une majorité de la commission.

Enfin, la commission apporte son soutien unanime au crédit d'investissement de

53'865'000 fr. pour financer des acomptes pour commander des automatismes fixes pour les métros m2 et m3 ainsi que des équipements pour le métro m2. Ce crédit accorde également aux Transports publics de la région lausannoise SA (tl) une garantie d'emprunt de l'État de Vaud de 39'930'000 fr. pour financer des acomptes pour commander des automatismes embarqués pour les métros m2 et m3, ainsi que 14 rames pour les métros m2 et m3.

À l'issue d'un débat nourri, qui a fait l'objet de plusieurs séances, dont une visite détaillée sur le terrain, la commission s'est estimée satisfaite des informations et précisions reçues de la part du Conseil d'État, tant sous l'angle politique que technique. Elle souligne la complexité de ce projet et salue la coordination mise en place entre le canton, la commune de Lausanne, les tl et les CFF. Dans le contexte de la réalisation du m3, la commission suivra avec intérêt les études concernant l'accessibilité des stations prévues, qu'il s'agisse de la gestion des flux des pôles urbains majeurs, ou encore de l'accessibilité du terminus de la Blécherette. Elle invite le Grand Conseil à confirmer son préavis positif unanime sur ce décret. Le rapport de la commission sur cet objet sera établi prochainement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03 décembre 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Jean-François Thuillard, Président du Grand Conseil